



## CHÂSSIS À GALANDAGE SUR-MESURE POUR SÉPARATIONS DE PIÈCES



Documentation technique et tarif  
Janvier 2015

Séparation suspendue en galandage modèle SOGALSLIDE® HARMONIE,  
Verre dépoli Argent (M1S), montants Épure et cadre d'habillage Naturel Satiné (9).

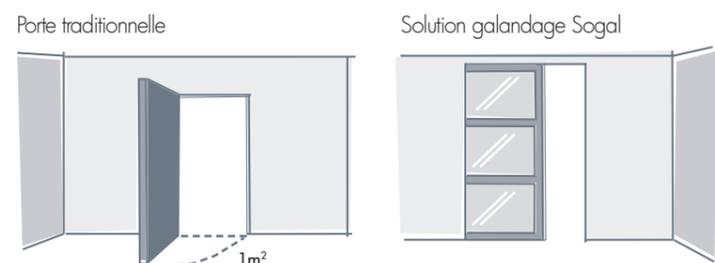


## Le galandage ou comment gagner de la place

Le galandage s'est imposé dans l'habitat comme une solution incontournable pour libérer l'espace de ses contraintes. Dans le cadre d'une rénovation ou bien d'un programme neuf, le galandage permet d'optimiser et de récupérer de l'espace en remplaçant des portes intérieures classiques. Le principe est simple : le ou les vantaux de la porte sont dissimulés dans l'épaisseur des murs, offrant ainsi une circulation fluide et sans encombre. Idéal pour gagner de la place, le châssis s'adapte aux petites comme aux grandes ouvertures et vous permet de meubler les deux côtés de la cloison. Recouvert en finition par des plaques de plâtre, il peut revêtir tous les aspects de décoration de votre choix, s'accordant facilement à votre intérieur.

... Moduler son espace

Quelle que soit la configuration de la pièce à vivre, le galandage permet de moduler l'espace, de l'agrandir pour plus de convivialité ou bien de le fermer pour plus d'intimité.



## Le châssis pour galandage sur-mesure SOGAL

L'habitat et ses surfaces se réduisent de plus en plus. Face à ce constat, l'adaptation et l'optimisation de l'espace sont devenues une véritable nécessité. Sogal s'adapte à ces contraintes d'espace et propose des solutions innovantes en termes d'aménagements intérieurs avec un châssis pour galandage sur-mesure.

100 % sur-mesure,  
s'adapte parfaitement aux séparations suspendues Sogalslide®.



Le châssis est donc fabriqué sur-mesure, suivant les dimensions de la séparation de pièces (dimensions de passage : jusqu'à 2885 mm de largeur pour 2 vantaux et 2665 mm de hauteur).

Les séparations de pièces suspendues Sogalslide® sont implantées en refuite latérale, c'est-à-dire que chaque vantail (fixé sur un rail monovoie) vient coulisser dans la cloison, laissant le passage totalement libre.

Le sur-mesure,  
l'avantage incontesté de Sogal :

Le châssis sur-mesure offre l'avantage de s'adapter à toutes les contraintes de largeur de passage. Il est alors facile de répondre aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.

### La garantie, l'engagement Sogal :



Le châssis pour galandage Sogal, comme les autres produits de nos gammes, est garanti 10 ans, représentant un véritable gage de qualité.



Les séparations sont quant à elles labellisées PEFC™ (les bois et matières proviennent de forêts gérées durablement) et E0.5 (commercialisation de produits à faible taux de formaldéhyde).



Label garantissant que le produit prend ses caractéristiques essentielles en France et que plus de 50% de son coût est acquis en France.



A+ pour Sogal. Information sur le niveau d'émission des substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

### Choix dans le process de commande

Cas 1 : livraison simultanée  
châssis + cadre d'habillage + séparation

Cas 2 : livraison en 2 temps

1<sup>er</sup> temps : les éléments du gros œuvre (le châssis).

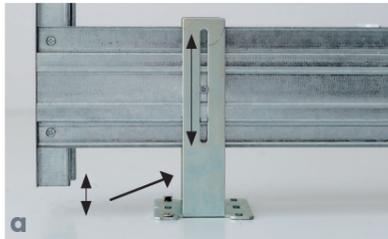
2<sup>ème</sup> temps : les éléments du second œuvre (cadre d'habillage, rail, séparation).

Une étiquette adhésive apposée sur le châssis rappelle le numéro de commande du châssis, pour pouvoir commander la séparation adaptée.



## 1 - Le châssis

Caisson : livré monté et prêt à poser jusqu'à une largeur de passage de 1135 mm pour 1 vantail et 2220 mm pour 2 vantaux. Au-delà, le caisson est livré démonté.



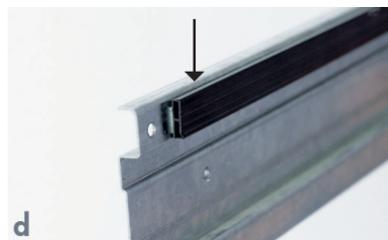
**U de fixation**  
Sur sol fini ou sol brut, permet un décaissement jusqu'à 50 mm.



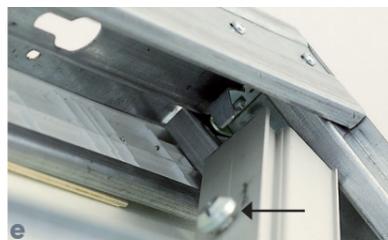
**Écart plastique de traverse**  
À la différence des autres châssis pour galandage qui utilisent des cales en polystyrène, Sogal a développé un écart plastique pour rigidifier les traverses lors du vissage des plaques de plâtre (vis : 25 mm). Une solution écologique et économique en temps (pas de nettoyage de polystyrène).



**Obturateur vertical et écart bois**  
Assurent la rigidité du châssis jusqu'à la pose de la séparation et maintiennent l'intérieur du caisson propre. L'obturateur est en bois, un matériau recyclé et recyclable.



**Patins plastiques sur les traverses intérieures du caisson**  
Atténuent les bruits et les vibrations, empêchent les rayures et protègent la séparation tout au long de sa vie.



**Rail**  
pré-équipé de diabolos pour une fixation simple et rapide dans la traverse haute déjà usinée. Il est mis en place en fin de chantier avec la séparation de pièces et peut être démonté facilement en cas d'intervention ultérieure (livré avec le vantail).



**Galet de guidage**  
fixé sur le bas des montants du caisson (pas de perçages au sol).

**CHASSIS USINÉ** : sur-mesure, assemblé uniquement par vissage, aucune découpe.

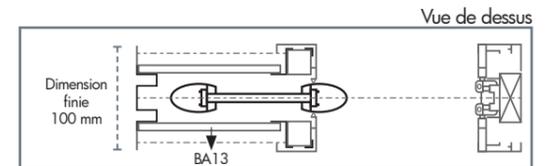
Pour compenser les défauts éventuels de maçonnerie, **un jeu de montage de 10 mm** est intégré dans notre fabrication. Cette marge facilite le montage et la pose du châssis.

**ATTENTION, le châssis étant sur-mesure, aucune recoupe n'est acceptée sur le chantier.**



Délai de livraison : 2 semaines

Pour plus de détails :  
consultez les fiches techniques  
sur l'espace pro du site internet  
[www.sogal.com](http://www.sogal.com)



## 2 - Le cadre d'habillage

→ Pour un rendu esthétique optimal, le cadre d'habillage en aluminium est appairé avec les montants de la séparation (possibilité de choisir une autre finition). Aucune reprise de peinture n'est donc nécessaire.

→ Pour une finition soignée, le cadre d'habillage possède des coupes d'onglet. La traverse haute est facilement démontable grâce à sa fixation invisible. Cela permet :  
- un accès aux réglages de la séparation,  
- de démonter et remonter la séparation et le rail en cas de nécessité.

## 3 - La séparation

→ Choix parmi toutes les séparations de pièces suspendues Sogalslide® (7 modèles, de 1 à 4 partitions).

→ Si vous choisissez le montant New-Edge®, 2 poignées sont systématiquement livrées par vantail.





## ÉTAPE 1 LE CHÂSSIS

Tarif châssis	1 VANTAIL	
	LPA - Largeur passage libre	TARIF en € HT
	441 à 540 mm	412
	541 à 640 mm	424
	641 à 740 mm	441
	741 à 840 mm	441
	841 à 940 mm	524
	941 à 1040 mm	524
	1041 à 1140 mm	576
	1141 à 1240 mm	576
1241 à 1340 mm	576	
1341 à 1439 mm	576	

Tarif châssis	2 VANTAUX	
	LPA - Largeur passage libre	TARIF en € HT
	686 à 886 mm	750
	887 à 1086 mm	784
	1087 à 1286 mm	805
	1287 à 1486 mm	924
	1487 à 1686 mm	977
	1687 à 1886 mm	977
	1887 à 2086 mm	1 031
	2087 à 2286 mm	1 123
2287 à 2486 mm	1 123	
2487 à 2686 mm	1 123	
2687 à 2885 mm	1 298	

## ÉTAPE 2 LA SÉPARATION DE PIÈCES

Additionnez le prix du ou des vantaux : tarifs pages 55 à 60 de la liste de prix.

+ le prix du profil de réception fixé dans l'axe vantail indiqué page 62 de la liste de prix.

+ le prix des rails, des poignées et des éventuelles options serrure et ouverture simultanée indiqués pages 61 et 62 de la liste de prix.

## ÉTAPE 3 LE CADRE D'HABILLAGE

1 VANTAIL			
Naturel Satiné	Laqué	Enrobé	Effet Cuir
263	269	322	344

2 VANTAUX			
Naturel Satiné	Laqué	Enrobé	Effet Cuir
299	312	374	403

### PRIX DE VOTRE PROJET GLOBAL

ÉTAPE 1	+	ÉTAPE 2	+	ÉTAPE 3
→ ..... € HT		→ ..... € HT		→ ..... € HT

L'acceptation de notre offre implique l'adhésion sans réserve à nos conditions de vente ci-après. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos acheteurs ne peut, en conséquence, y déroger, sauf stipulation contraire incluse en termes exprès et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations. Nous nous réservons le droit de modifier ou de supprimer sans préavis nos décors, nos modèles et les caractéristiques de ceux-ci.

**PRIX** – Les prix contenus dans nos tarifs et devis sont valables pour la date indiquée dans ces documents. Ils sont établis selon les conditions économiques connues à la date d'établissement du devis ou tarif. Les remises tant quantitatives que qualitatives font l'objet d'une convention séparée. Nous nous réservons la possibilité de réviser nos prix en cas de variation importante des prix des matières premières et autres incidences économiques et sociales. Nos prix s'entendent hors éco-participation, contribution aux coûts d'élimination des éléments d'ameublement dont la valeur peut être modifiée par l'organisme éco-mobilier.

**COMMANDES** – Les engagements pris par notre société ne deviennent définitifs qu'après confirmation de notre part.

**DÉLAIS DE LIVRAISON** – Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif : le retard ne peut en aucun cas être invoqué comme clause d'annulation de la commande, et il ne donne droit à aucune indemnité, sauf convention expresse.

Les épidémies, la guerre, les grèves, lock-out, incendies, accidents de machines, interruptions de transport, difficultés d'approvisionnement, et en général, tous événements pouvant entraîner un retard de fabrication de nos produits, ou de leur livraison sont considérés comme cas de force majeure. Si l'événement de force majeure et ses conséquences perdurent pendant une durée supérieure à trois (3) mois à compter de la notification de la survenance de cet événement par notre société ou par l'acheteur, nous pourrions, comme l'acheteur, dénoncer la commande, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**EXPÉDITION** – Mêmes vendues ou rendues franco à destination, nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, malgré la réserve de propriété définie ci-après. Elles sont considérées comme reconnues et agréées au départ sans garantie de vices cachés. Aucune contestation concernant le choix du transporteur, ou du moyen de transport ne pourra être opposée. Lorsque les marchandises sont acheminées par véhicules, que ce soit franco ou port dû, le lieu de livraison doit être accessible à tous véhicules poids lourds genre semi-remorques. Le conducteur pourra refuser une livraison s'il doit pénétrer à l'intérieur d'un chantier, et de façon plus générale, s'il doit emprunter une route ou un chemin non carrossable, ou en dehors d'une voie normalement ouverte au public. Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du client, et doit être effectué en bonne et due forme dans les plus courts délais à partir du moment de leur arrivée. Les temps d'attente seront à la charge de l'acheteur, la stipulation franco ne modifie en rien ces clauses.

**RÉSERVES POUR TRANSPORT** – En cas d'avarie ou manquant, le destinataire est seul qualifié pour émettre des réserves au transporteur sur récépissé et les confirmer par lettre recommandée dans les 3 jours qui suivent la réception. (Article L133-3 du Code de commerce.) Toute autre réclamation concernant la livraison de nos marchandises doit nous parvenir dans les 8 jours suivant la réception et avant toute intervention de la part de l'acheteur sur ces marchandises. Passé ce délai, elles seront considérées comme agréées.

**GARANTIE**  
Domaine d'application :  
La garantie s'applique sur tous les produits de la gamme : portes de placard, séparations, portes pliantes, aménagements, accessoires, éclairage ainsi que sur les pièces mécaniques suivantes : Robotwin®, amortisseurs, guides hauts, charnières et coulisses.

Durée de la garantie :  
La garantie prend effet à la date de livraison chez le distributeur.

Elle est de :

- 10 ans pour tous les produits,
- 10 ans anticorrosion pour les pièces métalliques et les portes de placard acier.
- 1 an pour les parties électroniques, automatismes et pour les moteurs électriques constituant « l'option motorisation ».
- Extension de garantie gratuite d'une année supplémentaire pour « l'option motorisation » si elle est mise en œuvre par un installateur certifié Sogal expert.

Objet de la garantie :

Les produits sont garantis contre tout vice de matière ou défaut de fabrication. La garantie comprend le remplacement des produits défectueux. En cas de réclamation de l'acheteur final et avant d'en référer aux Établissements Sogal, il appartient au distributeur d'en constater le bien fondé. Les Établissements Sogal prennent en charge :  
- La fourniture et les frais d'envoi des produits remplacés, de l'usine au dépôt du distributeur.  
- Les frais de transport des produits défectueux, du dépôt du distributeur à l'usine.  
- Sont exclus tous autres frais relatifs à l'échange des produits défectueux, en particulier les frais de dépose et de repose, les frais de déplacement et de livraison chez l'acheteur final.

Domaine d'exclusion :

Nos fournitures sont destinées, notamment, à l'agencement de locaux à usage d'habitation, elles devront être employées, mises en œuvre et entretenues suivant les règles de l'art ; conformément aux D.T.U., et le cas échéant aux normes électriques, en vigueur dans la profession régissant le produit en règle générale.

La garantie des Établissements Sogal ne couvre pas les dommages d'origines suivantes :

- les marchandises non stockées dans des locaux à l'abri de l'humidité,
- le non-respect du guide d'installation et de mise en œuvre,
- le non-respect du guide d'utilisation et d'entretien, en particulier en cas d'utilisation de produits ou d'outils abrasifs, corrosifs ou inadaptés,
- l'excès de chaleur,
- l'excès d'humidité et les infiltrations d'eau,
- l'excès de poussières,
- Les défauts dus à des modifications,
- Les différences de nuances de teintes, notamment dues aux UV,
- à un mauvais conditionnement du matériel réexpédié au fabricant,
- l'usure normale des produits,
- Les transformateurs de courant électrique,
- Les LED, SPOT,

Pour la télécommande : la pile et tout dommage résultant d'une utilisation inappropriée, chute, choc, torsion, immersion, ouverture de l'appareil (sauf procédure de changement de la pile).

Pour les appareils électriques ou équipés de cartes électroniques à usage domestique, les pannes ou dysfonctionnements dus :

- au non-respect des consignes d'installation et d'utilisation,
- à des perturbations ou surtensions secteur en dehors des plages d'utilisation,
- à la qualité de l'environnement radio notamment d'un écran radio résultant d'appareillages ou de contraintes électriques dans l'environnement de l'installation,
- à une cause extérieure au matériel (choc, foudre, incendie, vandalisme, malveillance, dégât des eaux de toute nature, contacts avec des liquides divers ou tout agent nuisible, tension électrique non appropriée) et plus généralement tout événement de force majeure,
- à des modifications du matériel effectuées sans accord écrit du fabricant,
- à un défaut d'entretien courant, tel que décrit, dans la documentation remise avec le matériel,
- aux mauvaises conditions de stockage ou d'environnement du matériel (notamment celles liées aux conditions de température et d'hygrométrie),
- aux effets des variations de tensions électriques, parasites provenant du réseau électrique ou de la terre,
- à une réparation, une intervention (ouverture ou tentative d'ouverture du matériel) ou un entretien effectué par des personnes non-agrées.

Sont exclus de la garantie les dommages éventuels causés par des vices de pose, les Établissements Sogal n'intervenant pas dans l'installation.

En application des articles 1641 et suivants du Code Civil, il est rappelé que l'acheteur final bénéficie de la garantie légale des vices cachés, et que la présente garantie contractuelle ne peut avoir pour effet ou pour objet de limiter cette garantie légale.

L'application de la garantie des Établissements Sogal ne peut en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts directs ou indirects.

**PAIEMENT** – Toutes nos factures sont payables à notre domicile et au comptant, sauf stipulation contraire indiquée sur la convention d'ouverture de compte et/ou convenue lors de l'acceptation des commandes, et ne peuvent en aucun cas excéder un délai de paiement de 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture.

Les traites accompagnant nos factures doivent nous être retournées acceptées dans un délai maximum de 10 jours. Le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance convenue, rend immédiatement exigible l'intégralité de nos créances, sans mise en demeure préalable. Nous nous réservons, en outre, le droit de suspendre ou d'annuler les marchés et commandes en cours, et de demander éventuellement des dommages et intérêts. En outre, en vertu de l'article L.441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, des pénalités de retard sont dues ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Les pénalités de retard seront calculées dès le jour suivant la date de règlement figurant sur notre facture au taux d'intérêt de trois fois le taux de l'intérêt légal ou, s'il est supérieur, au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Ils courent de plein droit à partir de la date de règlement indiquée sur la facture, ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure, par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Au cours de l'exécution d'un marché, avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer de l'acheteur caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire, et en cas de refus ou d'impossibilité, de résilier le marché. En cas de procédure de sauvegarde, redressement ou de liquidation judiciaire, nous nous réservons le droit de résilier tous les accords conclus avec l'acheteur. Un escompte de 0,5% sur la somme totale HT sera décompté en cas de paiement comptant sous 10 jours.

**CONTESTATIONS** – Toutes contestations qui pourraient survenir concernant la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des relations entre notre société et l'acheteur ainsi que de toutes commandes passées en application des présentes conditions générales, seront de la compétence exclusive des tribunaux compétents d'Angers, quelles que soient les conditions particulières de vente et les modalités de paiement acceptées, même en cas de demande incidente d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et nonobstant toutes clauses contraires, même celles imprimées dans les "bons de commande" des acheteurs.

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** – Le transfert de propriété au profit de l'acheteur est suspendu au règlement intégral des marchandises. Renonçant à l'Article 1599 du Code Civil, notre société autorise la revente des fournitures non encore payées par l'acheteur ; toutefois, en cas d'incident, de retard ou de cessation de paiement, les créances nées de cette revente appartiendront de plein droit à notre société. En cas de défaut de paiement, et huit jours après une mise en demeure restée sans effet, la vente sera résiliée, ce qui rendra aussitôt caduque l'autorisation de revente. L'acheteur devra alors restituer la marchandise livrée à la première demande des Établissements Sogal. La responsabilité civile et le risque sont transférés à l'acheteur dès la livraison. Tout matériel vendu à l'exportation comprend impérativement la clause de réserve de propriété, sauf convention spéciale avec le client.

**GARANTIE** – Nos produits sont conformes à la réglementation et aux normes applicables en France et au sein de l'Union Européenne. En conséquence, nous ne pourrions être tenus responsables de la non-conformité de nos produits à toute autre réglementation locale.

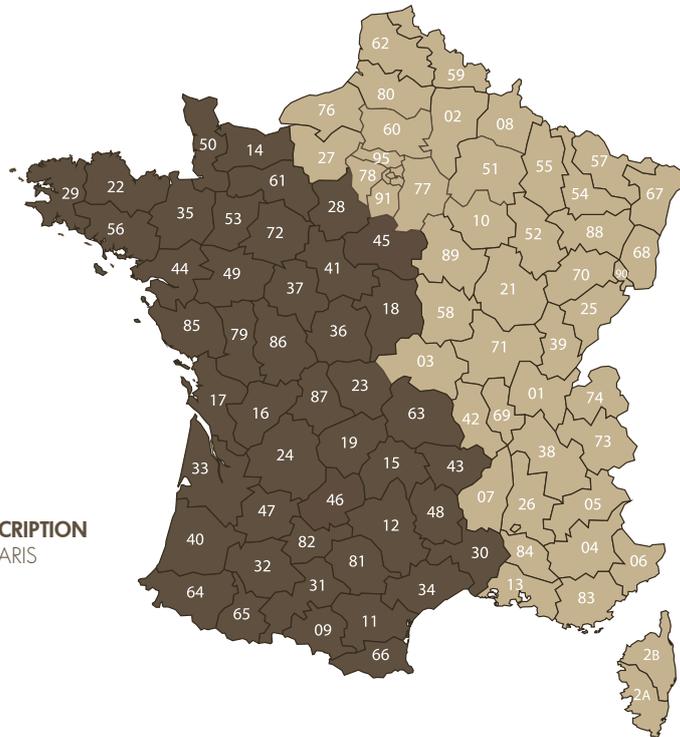


**POLE OUEST**

Tél : 02 41 49 54 35  
Fax : 02 41 49 77 81

**POLE EST**

Tél : 02 41 49 73 30  
Tél : 04 75 83 26 62



**DIRECTION NATIONALE DE LA PRESCRIPTION**

47, rue de Charonne - 75011 PARIS  
Tél : 01 48 07 57 80



Siège social : Bâtiment Adrian Smith - BP 59  
Zone d'Activités - 49120 LA JUMELLIÈRE  
Tél. : 02 41 49 54 50  
[www.ets-sogal.com](http://www.ets-sogal.com)

